

Organisation des accueils

Retrouvez dans cette page toutes les informations relatives à l'organisation des accueils périscolaires et de loisirs, pendant les périodes scolaires et pendant les vacances.



Emploi du temps scolaire et périscolaire



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H45-8H30 ACCUEIL DU MATIN	Périscolaire (45 mn)	Périscolaire (45 mn)		Périscolaire (45 mn)	Périscolaire (45 mn)
8H30-11H30 TEMPS SCOLAIRE	Temps scolaire	Temps scolaire	2 formules d'accueils de loisirs 1. Mercredi à la journée** 2. Mercredi matin et repas	Temps scolaire	Temps scolaire
11H30-13H30 PAUSE MÉRIDienne	Restauration (2h)	Restauration (2h)		Restauration (2h)	Restauration (2h)
13H30-16H30 TEMPS SCOLAIRE	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16H30-18H30 ACCUEIL DU SOIR	Accueil du soir ou étude (2h)*	Accueil du soir ou étude (2h)*		Accueil du soir ou étude (2h)*	Accueil du soir ou étude (2h)*

*** Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

Les enfants d'âge maternel peuvent quitter l'accueil du soir à partir de 17h.

Les enfants d'âge élémentaire peuvent quitter l'étude à partir de 18h.

**** Le mercredi :**

Les enfants d'âge maternel et élémentaire peuvent quitter l'accueil de loisirs à partir de 17h.

Organisation de la semaine

- > 4 journées scolaires
- > 1 mercredi libéré pour les loisirs

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Chaville suivent la classe 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Organisation de l'accueil périscolaire

La garderie du matin

- > Il s'effectue au sein de l'école, de 7h45 à 8h30

La pause méridienne

- > Elle a lieu de 11h30 à 13h30

Consultez toutes les informations sur la restauration scolaire et collective

L'accueil du soir

En maternelle

- > Il s'effectue au sein de l'école, à partir de 16h30
- > Un goûter est proposé aux enfants entre 16h30 et 17h15
- > Les enfants peuvent donc quitter l'accueil du soir à partir de 17h15

En élémentaire

- > Il s'effectue au sein de l'école, à partir de 16h30
- > Une étude surveillée est organisée de 16h30 à 18h30
- > Les enfants peuvent donc quitter l'étude à partir de 18h et jusqu'à 18h30

Organisation de l'accueil du mercredi

Pendant les périodes scolaires

Choix n°1 : journée complète avec déjeuner*

- > Accueils maternels : Les Iris, Le Muguet, Les Jacinthes, Les Pâquerettes, Les Myosotis
- > Accueils élémentaires : Paul Bert, Ferdinand Buisson, Anatole France

Choix n°2 : matin et déjeuner*

- > Accueil maternel : Les Iris
- > Accueil élémentaire : Anatole France

À noter : pour les 2 formules, il s'agit d'une pré-inscription. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Une commission attribue ensuite les places au mois de juin.

** Déjeuner facturé en plus par le prestataire*

Contenus et programmes

Mercredi matin

Le service "Enfance" met en place des activités de découverte et d'éveil, organisées en cycles de 6 à 7 séances, allant de vacances à vacances. Chaque enfant pratique 6 cycles d'activités dans l'année.

5 thématiques sont proposées aux enfants, tout au long de l'année :

- > Artistique
- > Culturelle
- > Scientifique et technique
- > Sportive
- > Développement durable

En début de cycle, les enfants peuvent choisir leur activité. Les activités sont proposées par les animateurs du service "Enfance" de la mairie et par des intervenants extérieurs spécialisés. Des sorties culturelles peuvent être organisées pour enrichir chaque cycle.

Mercredi après-midi

Les activités proposées l'après-midi sont laissées à l'appréciation du directeur de l'accueil de loisirs et de son équipe d'animation, afin d'adapter l'organisation de la journée.

Le rythme des enfants et leur réceptivité guident la réflexion des équipes.

Pendant les vacances scolaires

Les enfants inscrits pendant les vacances scolaires sont accueillis en accueils de loisirs de 7h45 à 18h30. Un planning d'activité varié leur est proposé chaque jour, mêlant activités sportives artistiques et culturelle.

Le nombre d'établissements d'accueil ouverts pendant les vacances varie en fonction des périodes. **Tous les accueils de loisirs ne sont donc pas ouverts pendant les vacances.**

Même si votre enfant fréquente un accueil pendant l'année scolaire, il n'est pas automatiquement accueilli dans cet accueil pendant les vacances.



À TÉLÉCHARGER



Règlement intérieur des activités scolaires et périscolaires – (137 Ko)

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

► [Portail famille](#)



VILLE DE
CHÂVILLAT

VILLE DE CHÂVILLAT

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHÂVILLAT

☎ 01 41 15 40 00

🕒 **Horaires**
08h30 / 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS